



SYNTHÈSE DE LA NOTE SUR LES DEPENSES RELATIVES AUX CHARGES COMMUNES POUR L'ANNEE 2021

La note sur les dépenses relatives aux Charges Communes accompagnant le projet de loi de finances pour l'année 2021, fait ressortir le rôle du budget des Charges Communes en tant qu'instrument d'assistance et d'appui aux politiques sociales, et de mise en œuvre des stratégies sectorielles et des projets structurants.

I- Le budget des Charges Communes : instrument d'assistance et d'appui aux politiques sociales

Les crédits du chapitre de fonctionnement du budget des Charges Communes sont constitués, essentiellement, de dépenses revêtant un caractère social telles que la charge de compensation, certaines dépenses liées aux régimes de retraite et à la prévoyance sociale, ainsi que les allocations, rentes et pensions diverses.

Le montant des crédits ouverts au titre du budget de fonctionnement des Charges Communes pour l'année 2019, s'élève à 44.095,14 MDH.

Ce montant a été augmenté, en cours d'année, d'une somme de 250 MDH correspondant aux prélèvements effectués sur le chapitre des dépenses imprévues et dotations provisionnelles.

Ainsi, le montant total des crédits ouverts dans le cadre dudit budget, se chiffre à 44.345,14 MDH.

A fin 2019, le taux d'exécution du budget susvisé a atteint 98,04%.

Quant à l'année 2020, les crédits programmés au titre du chapitre de fonctionnement des Charges Communes, tels qu'ils ont été fixés par la loi de finances pour l'année 2020, s'élèvent à 24.651,21 MDH, enregistrant, ainsi, un recul de 19.443,93 MDH ou de 44,10% par rapport à l'année 2019.

Ces crédits ont été augmentés, au cours du premier semestre de l'année 2020, par le biais de l'ouverture de crédits supplémentaires issus de prélèvements sur le chapitre des dépenses imprévues et dotations provisionnelles (200 MDH), et de versements à partir du compte d'affectation spéciale intitulé « Fonds de remploi domanial » (1.000 MDH).

A fin juin 2020, les crédits engagés au titre du chapitre de fonctionnement des Charges Communes, ont atteint 14.181,04 MDH, soit un taux d'exécution d'environ 55%.

II- Le budget des Charges Communes : instrument d'appui à la mise en œuvre des stratégies sectorielles et des projets structurants

Les crédits du chapitre d'investissement des Charges Communes sont destinés, notamment, à la couverture des dépenses afférentes à la participation du ministère de l'économie, des finances et de la réforme de l'administration au financement de certains projets structurants, à l'appui, dans un cadre conventionnel, à la mise en œuvre de plusieurs stratégies sectorielles, à la restructuration de certains établissements publics et à l'apurement de leurs dettes, ainsi qu'à d'autres transferts.

Le montant des crédits ouverts au titre du budget d'investissement des Charges Communes pour l'année 2019, s'élève à 20.419,96 MDH.

A fin 2019, les crédits engagés sur ledit budget ont atteint 21.226,49 MDH suite à l'ouverture de crédits supplémentaires correspondant aux versements effectués à partir de certains comptes d'affectation spéciale (1.020 MDH), soit un taux d'exécution de 103,95%.

S'agissant de l'année 2020, le montant des crédits programmés au titre du chapitre d'investissement des Charges Communes, tel qu'il a été fixé par la loi de finances pour l'année 2020, s'élève à 23.200,76 MDH, en hausse de 13,62% par rapport à l'année budgétaire 2019.

A fin juin 2020, les crédits engagés au titre dudit chapitre ont atteint 21.533,38 MDH, dont un montant de 5.410 MDH sous forme de crédits supplémentaires correspondant aux versements effectués à partir de certains comptes d'affectation spéciale, ainsi qu'une dotation de 1.000 MDH par le biais d'un fonds de concours provenant de la société TAQA MOROCCO, soit un taux d'exécution de près de 93%.

III- Présentation du projet de budget des Charges Communes au titre du projet de loi de finances pour l'année 2021

Les crédits inscrits au titre des chapitres de fonctionnement et d'investissement du budget des Charges Communes pour l'année 2021 s'élèvent, respectivement, à 24.546,52 MDH et 28.332,13 MDH, contre 24.651,21 MDH et 39.602,64 MDH correspondant aux crédits ouverts par la loi de finances rectificative pour l'année 2020.

La diminution importante des crédits d'investissement du budget des Charges Communes en 2021, s'explique, principalement, par la programmation, au niveau de la loi de finances rectificative susvisée, d'une dotation de 15 milliards de DH, à verser au « Fonds d'investissement stratégique », destinée au financement du plan de relance de l'économie nationale au cours de l'année 2020.